

Désignation de l'entreprise SARL A.M.R DESIGN				Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>9</td><td>0</td><td>4</td><td>7</td><td>7</td><td>8</td><td>6</td><td>2</td><td>8</td></tr> </table>						9	0	4	7	7	8	6	2	8
9	0	4	7	7	8	6	2	8						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>1</td><td>4</td></tr> </table>				1	4	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>0</td></tr> </table>		0						
1	4													
0														
				Exercice N clos le										
				<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr> </table>		3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2							
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		010		012									
	Fonds commercial *													
	Autres *		014		016									
	Immobilisations corporelles *		028	5 600	030	747								
	Immobilisations financières * (1)		040		042									
Total I (5)			044	5 600	048	747								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052								
		Marchandises *		060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	6 990	070	6 990							
		Autres* (3)		072	4 653	074	4 653							
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	46	086	46								
	Charges constatées d'avance*		092		094									
Total II			096	11 688	098	11 688								
Total général (I + II)			110	17 288	112	747								
PASSIF				Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000								
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126										
	Réserves réglementées*			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>131</td></tr> </table>)			131	132									
	131													
	Report à nouveau			134										
	Résultat de l'exercice			136		3 624								
	Subventions d'investissement			137										
	Provisions réglementées			140										
Total I			142		4 624									
Provisions pour risques et charges														
Total II			154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		5 596								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>169</td></tr> </table> 220)			169	172		6 322							
169														
Produits constatés d'avance			174											
Total III			176		11 918									
Total général (I + II + III)			180		16 542									
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	5 600						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

SARL A.M.R DESIGN

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 Euro
Siège social : 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

R.C.S : BOBIGNY B 904 778 628 .

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 15 MARS 2024

Le 14 MARS DEUX MILLE VIGNT QUATRE à 15 HEURES, 00

Les associés de la société A.M.R DESIGN se sont réunis en Assemblée Générale au siège social.

Etaient présents :

Mr AHMED AMR
Mr AHMED BASSEM

propriétaire de 50 Parts
 propriétaire de 50 Parts

Total des parts

100 Parts

Soit la totalité des parts composant le capital social.
 En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale est présidée par **Mr AHMED AMR, Gérant de la société.**

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le bilan de culture de 31/12/2022
- Quitus de la Gestion

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée

- le rapport de gestion,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2022,
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires.

A.A

A.B

Le président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/22,
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation du résultat,
- quitus de la gérance,
- pouvoir pour dépôt et formalités
- questions diverses.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, il présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice **de 8 727,00 Euros comptable et un bénéfice fiscal de 7 418.00€**

L'Assemblée donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions du premier alinéa de l'article 50 de la Loi sur les sociétés commerciales, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE Générale décide l'affectation de reporter le bénéfice de l'exercice soit **7 418,00 Euros** en reportant l'intégralité sur l'exercice suivant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AA

AB

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie, en tant que de besoins, les rémunérations perçues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Mr AHMED AMR

Gérant de la Société..... 00,00 €.

Mr AHMED BASSEM

S

Associée..... 00.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

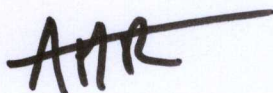
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

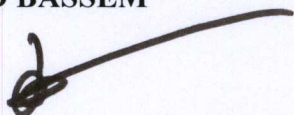
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures. 30

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Mr AHMED AMR



Mr AHMED BASSEM



RAPPORT DE LA GERANCE A L ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 MARS 2024

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vous avez pu prendre connaissance des rapports de votre gérance, ainsi que des comptes et autres documents s'y rapportant qui vous ont été communiqués dans les conditions et délais prévues par la législation en vigueur.

Le chiffre d'Affaires H.T de l'exercice s'élève à 113 154 Euro

Les charges d'exploitation représentent 108 195.00 Euro .

Le poste salaire de l'exercice s'élève à 30 118,00 €, charges sociales comprises.

Les amortissements régulièrement pratiqués au cours de l'exercice représentent 747.00 Euros.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice après impôt de 7 418,00 € et après charge financière de 0,00 €, résultat que nous vous proposons de reporter à nouveau.

AU NIVEAU DU BILAN

L'actif immobilisé, net après amortissements, s'élève à 4 853.00 €.

L'actif circulant se compose de :

- Matière premières	0,00 €
- Marchandises	0.00 €
- Clients et comptes rattachés	6 990.00 €
- Autres créances (TVA)	4 653,00 €
- Valeurs mobilières de placements	0,00 €
- Disponibilités	46,00 €

MONTANT TOTAL

11 688,00 Euros.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'élèvent à 4 624,00 €.

Le montant des dettes s'élève à 11 918,00 € est composé de :

- Emprunts et dettes assimilées	0.00 Euro
- Fournisseurs et comptes rattachés	5 596,00 Euro
- Autres dettes notamment compte courant	6 322,00 Euro

11 918,00 Euros

Cette année le résultat d'exploitation dégagé est Bénéficiaire. Nous espérons pouvoir dégager un résultat encore bénéficiaire pour l'an prochain.

Vous aurez en outre à donner quitus à votre gérant pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2022 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 et faisant l'objet du rapport spécial de la gérance.

nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

Le GERANT

Mr AHMED AMR

